

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
723^{ème} RÉUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
5 OCTOBRE 2017

PSC/PR/BR (DCCXXII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNiqué DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en sa 723^{ème} réunion tenue le 5 octobre 2017, a suivi une communication sur la situation humanitaire dans la région du Sahel, en particulier au Mali et au Niger.

Le Conseil a pris note de la communication faite par M. Olabisi Dare, chef de la Division des Affaires humanitaires, des réfugiés et des personnes déplacées du Département des Affaires politiques de la Commission de l'UA, ainsi que par le Directeur adjoint du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour l'Afrique du Nord et de l'Ouest, M. Patrick Youssef, sur les conséquences humanitaires au Mali et au Niger du conflit actuel au Mali. Le Conseil a également pris note des déclarations faites par les Représentants permanents du Mali auprès de l'UA, S.E. l'Ambassadeur Fafre Camara et le Représentant permanent du Niger auprès de l'UA, S.E. Ambassadeur Zakariaou Adam Maiga.

Le Conseil, notant le lien entre les défis environnementaux liés au changement climatique auxquels la région du Sahel est confrontée et les conflits violents qui prévalent, le Conseil a souligné la nécessité urgente d'assurer la stabilité politique dans l'ensemble de la région du Sahel.

Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face à la situation humanitaire catastrophique dans la région du Sahel qui est exacerbée, entre autres, par le conflit en cours au nord du Mali et qui s'étend au centre du pays. A cet égard, le Conseil a également exprimé sa préoccupation face à la difficulté d'accès aux populations dans le besoin, du fait de l'insécurité qui prévaut dans la région.

Le Conseil a souligné la nécessité urgente pour tous les États membres et les membres de la communauté internationale, en mesure de le faire, d'aider les pays affectés à faire face à la situation humanitaire qui y prévaut actuellement. Dans le même contexte, le Conseil a souligné l'importance que revêt la coordination des efforts entre les agences internationales d'aide humanitaire et les autorités nationales.

Le Conseil a également souligné la nécessité urgente de sensibiliser et de mobiliser les communautés touchées. À cet égard, le Conseil a félicité le CICR d'avoir déployé des efforts pour répondre aux besoins humanitaires immédiats de la population touchée, notamment en mettant en place des programmes de consolidation de la résilience, en visitant les prisons, en rétablissant les liens familiaux entre ceux qui ont été séparés par les conflits en cours et en renforçant les capacités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge au Mali et au Niger.

Le Conseil a encouragé les pays affectés à s'attaquer dans une démarche holistique aux causes profondes de la situation actuelle, y compris la pauvreté extrême et les défis liés au sous-développement.

Le Conseil a souligné la nécessité urgente d'accélérer le processus de création et d'opérationnalisation de l'Agence humanitaire de l'UA, tel qu'instruit par la Conférence dans la position africaine commune sur l'efficacité humanitaire adoptée lors de 26^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue en janvier 2016.

Le Conseil a convenu de rester saisi de la question.